



## PRÉAMBULE : Éléments à préparer avant la déclaration

L'attestation notariale de propriété  
ou le titre de propriété (acte notarié)

Eventuellement, **les factures annexes  
d'équipements** (exemple : facture d'une  
cuisine équipée, pare-douche etc...)

**La déclaration d'achèvement des travaux**  
(ou PV de livraison ou de remise des clés)

**Le relevé récapitulatif** annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif et  
complet du financement avec **ADI**  
(**assurance décès invalidité**)

**Relevé de l'assurance de PNO** de votre bien  
(assurance propriétaire non occupant)

### Si votre bien est loué

Le bail de location (date d'entrée du premier locataire, montant du loyer hors charges, nom et prénom du locataire).

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez du numéro fiscal et mot de passe.



### À la Une



#### À LA UNE

#### Donnez nous votre avis sur la nouvelle identité du site impots.gouv.fr

Impots.gouv.fr est désormais basé sur le système de Design de l'État qui vise à harmoniser l'expérience en ligne des usagers sur les principaux sites de l'État.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 :  
Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

The screenshot displays the 'Mon espace particulier' interface on the website [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). The header includes the French Republic logo, the text 'Mon espace particulier', and the URL 'impots.gouv.fr'. Navigation links include 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', and 'Déconnexion'. A secondary menu contains 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Simulations', 'Données publiques', 'Achats', and 'Mes contacts'.

The main content area features a prominent banner: **PENSER À DÉCLARER EN LIGNE**. Below this, it states: 'Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.' A large orange box with the number '1' and a button labeled 'Accéder à la déclaration en ligne' is positioned to the right of this banner.

Below the banner is a yellow button: **€ Payer en ligne mes impôts**.

The 'MES ÉVÉNEMENTS' section lists two tax notices:
 

- CONSULTÉ**: Avis de taxe d'habitation-CAP 2018 (Mensualisé) with a 'Visualiser PDF' link.
- CONSULTÉ**: Avis de taxes foncières 2018 (Mensualisé) with a 'Visualiser PDF' link.

On the right side, there are two sections related to 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE':
 

- PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL**: Shows a rate of **4,7 %** and states 'Le taux de votre conjoint est de : 14,0 %'. A button 'Gérer mon prélèvement à la source' is located below.
- PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS**: This section is partially visible at the bottom.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Depuis le 1er janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, même s'il s'agit de votre résidence principale

impots.gouv.fr

## Déclaration de revenus

Quitter

Consulter l'aide

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ER

Vous avez simplifier v (salaires, p indiqués.

Pour éviter

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, y compris quand il s'agit de votre résidence principale.

Votre déclaration doit intervenir jusqu'au 30 juin, en vous rendant sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)>Votre espace particulier> Biens immobiliers.

En savoir plus

OK

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez ici.

Cliquez ici → Continuer

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

impots.gouv.fr

## Déclaration de revenus

Quitter

Accueil

Déclaration de revenus

Consulter l'aide

Étape 1  
Étapes  
préalables

Étape 2  
Renseignements  
personnels

Étape 3  
Revenus  
et charges

Étape 4  
Résumé et  
signature

Étape 5  
Fin de  
déclaration

Déclaration des revenus

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

*Bon à savoir*

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent

Cliquez ici

Suivant

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

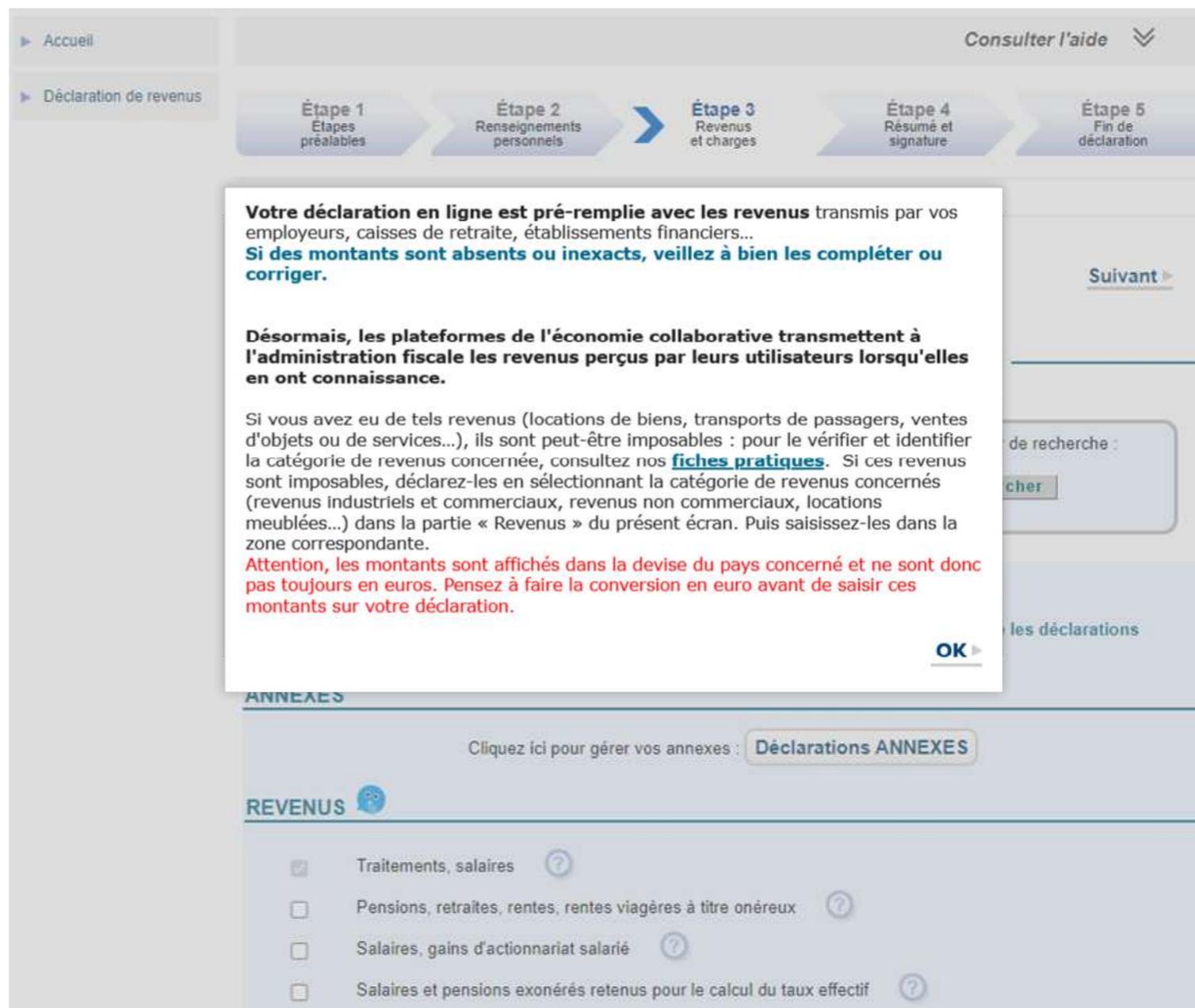


## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà **pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus**, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.



The screenshot shows the online tax declaration interface. At the top, there is a navigation menu with 'Accueil' and 'Déclaration de revenus'. A progress bar indicates the current step: 'Étape 1 Étapes préalables' is active, followed by 'Étape 2 Renseignements personnels', 'Étape 3 Revenus et charges', 'Étape 4 Résumé et signature', and 'Étape 5 Fin de déclaration'. A pop-up message is displayed in the center, providing information about pre-filled data and collaborative economy revenues. Below the message, there is a section for 'ANNEXES' with a button 'Déclarations ANNEXES' and a 'REVENUS' section with a list of income categories and checkboxes.

Consulter l'aide

Étape 1  
Étapes  
préalables

Étape 2  
Renseignements  
personnels

Étape 3  
Revenus  
et charges

Étape 4  
Résumé et  
signature

Étape 5  
Fin de  
déclaration

**Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus** transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...  
**Si des montants sont absents ou inexacts, veillez à bien les compléter ou corriger.**

**Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.**

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

**Attention, les montants sont affichés dans la devise du pays concerné et ne sont donc pas toujours en euros. Pensez à faire la conversion en euro avant de saisir ces montants sur votre déclaration.**

OK

de recherche :  
cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : **Déclarations ANNEXES**

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 1 : Étapes préalables

**ANNEXES**

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

**REVENUS**

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Gains d'actionariat salarié, salaires
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée*
- Revenus fonciers *Location non meublée*
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles*
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

**CHARGES**

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, DufLOT, Scellier, Censi-Bouvard)
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 1 : Étapes préalables



### Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

L'annexe 2044 concernée par les revenus fonciers est à déclarer tous les ans.

L'annexe 2044 EB se remplit uniquement lors de la première déclaration Pinel.

impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

### Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2024	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2024	N° 2044 Spéciale
<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB

*Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, décochez-la et cliquez sur « Valider ».*

*Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».*

[Annuler](#) [Valider](#)

**Loyer/charges →**

**Pinel 1<sup>ère</sup> année →**

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



### Bon à savoir :

L'annexe **2044 EB** se remplit uniquement lors de la **première déclaration Pinel**.

▶ Accueil Consulter l'aide ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 EB - 2024

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**STATUT DU BAILLEUR PRIVÉ**

**ENGAGEMENT DE LOCATION**

(articles 31, 31 bis et 199 septviciés et 199 novovicés du code général des impôts)

[Notice](#)

*Joindre un exemplaire par logement éligible, à votre déclaration des revenus fonciers de 2024*

Combien d'engagements de location à un particulier souhaitez-vous souscrire ?

[Suivant ▶](#)

↑  
**Renseignez le nombre de biens  
achevés en 2024**

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



### Bon à savoir :

1 bien achevé = 1 engagement de location à compléter.

Renseignez l'engagement de location pour votre premier bien achevé en 2024 →

Étape 1 Étapes préalables → Étape 2 Renseignements personnels → Étape 3 Revenus et charges → Étape 4 Résumé et signature → Étape 5 Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 EB - 2024

### ENGAGEMENT DE LOCATION N° 1

[Notice](#)

#### 1. PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT

Nom(s), prénom(s) :

Adresse du propriétaire du logement :

Code postal :  Commune :

#### 2. LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT

Adresse du logement :

Département

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue  [Valider](#)

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro  Bis, ter...

Si le logement (dispositif « Scellier » uniquement) est situé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), cochez la case :



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB



Si votre bien achevé n'est pas situé en Bretagne, **cochez PINEL METROPOLE OU PINEL OUTRE MER.**



**DENORMANDIE ANCIEN EN METROPOLE OU OUTRE MER.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds applicables au dispositif « Pinel », fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Denormandie ancien » concerne les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2019.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE MER *hors PINEL BRETAGNE*.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Pinel » concerne les investissements réalisés à compter du 1er septembre 2014.

**PINEL BRETAGNE.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'arrêté fixant les conditions à titre expérimental de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 novovicies du code général des impôts pour les logements situés en région Bretagne pris par la Préfète de la région Bretagne le 19 mars 2020, en application de l'article 164 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020. Le dispositif « Pinel Bretagne » concerne les investissements réalisés dans la région Bretagne du 1er avril 2020 au 31 décembre 2024.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS OU UNIQUE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE 9 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2016 ou 2017 peut être prorogé pour une première période triennale. L'engagement initial de location de 9 ans, pour les logements achevés en 2014, peut être prorogé pour une seule période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS.** L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2014 peut être prorogé pour une période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE-MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire pendant toute la période d'engagement initial de location et que ce bien reste loué dans le secteur intermédiaire après cette période, l'engagement de location peut-être prorogé pour une première période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

**SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION.** Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire, l'engagement de location peut être prorogé pour une seconde période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

#### 4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)

Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m<sup>2</sup>):

Location directe :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel):



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

1. **Sélectionnez Location Directe** et renseignez les informations que vous retrouverez dans le bail de location.
2. **Renseignez la surface pondérée du logement** si elle contient des annexes ( balcon, terrasse, loggia). Cette information se retrouve dans votre bail de location.

**4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)**

Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m<sup>2</sup>) :  → **2**

**1**  Location directe :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :

Nom du locataire :

Location à certains organismes publics ou privés :

Date de prise d'effet de la location :

Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :

Nom de l'organisme locataire :

Adresse de l'organisme locataire :

Code Postal :  Commune :

Nom et prénom du sous-locataire :

[← Précédent](#) [Suivant →](#)



### Document nécessaire

- Bail de location.



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

1. Si votre bien se situe en Bretagne, sélectionnez le département et la commune.

2. Cochez la case Pinel Bretagne.

Code postal :  Commune :

**2. LIEU DE SITUATION DU LOGEMENT**

Adresse du logement :

Département  **1**

Commune

Saisir un mot de la rue, cliquer sur Valider puis sélectionner la rue

Rue, lieu-dit ou hameau

Numéro  Dis, ter...

Si le logement (dispositif « Scellier » uniquement) est situé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), cochez la case :

**3. AVANTAGE FISCAL DEMANDÉ (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)**

DENORMANDIE ANCIEN EN MÉTROPOLE OU OUTRE MER. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds applicables au dispositif « Pinel », fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif « Denormandie ancien » concerne les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2019.

PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE MER hors PINEL BRETAGNE. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer. Le dispositif "Pinel" concerne les investissements réalisés à compter du 1er septembre 2014.

**2**  **PINEL BRETAGNE.** Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'arrêté fixant les conditions à titre expérimental de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 novovicies du code général des impôts pour les logements situés en région Bretagne pris par la Préfète de la région Bretagne le 19 mars 2020, en application de l'article 164 de la loi n°2019 1479 de finances pour 2020. Le dispositif « Pinel Bretagne » concerne les investissements réalisés dans la région Bretagne du 1er avril 2020 au 31 décembre 2024.

PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS OU UNIQUE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE 9 ANS. L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2016 ou 2017 peut être prorogé pour une première période triennale. L'engagement initial de location de 9 ans, pour les logements achevés en 2014, peut être prorogé pour une seule période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

PINEL MÉTROPOLE OU PINEL OUTRE-MER : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION DE 6 ANS. L'engagement initial de location de 6 ans pour les logements achevés en 2014 peut être prorogé pour une période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* D de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés en métropole et par l'article 2 *terdecies* F de l'annexe III au code général des impôts, s'agissant des investissements réalisés outre-mer.

SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE-MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION. Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire pendant toute la période d'engagement initial de location et que ce bien reste loué dans le secteur intermédiaire après cette période, l'engagement de location peut-être prorogé pour une première période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

SCELLIER MÉTROPOLE OU SCELLIER OUTRE MER (SECTEUR INTERMEDIAIRE) : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION. Lorsque la location du logement est consentie dans le secteur intermédiaire, l'engagement de location peut être prorogé pour une seconde période triennale. Pour ce dispositif, le loyer ainsi que les ressources du locataire ne doivent pas excéder les plafonds fixés par l'article 2 *terdecies* C de l'annexe III au code général des impôts.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

Si votre bien se situe en Bretagne, renseignez les informations demandées en vous référant **au bail de location et à l'agence**.

4. CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)		
<b>Référence cadastrale :</b>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Surface du logement à prendre en compte pour l'appréciation du plafond de loyer (en m <sup>2</sup> ) :	<input type="text"/>	
Surface des annexes (en m <sup>2</sup> ) :	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Location directe :		
Date de prise d'effet de la première location (ou date prévisionnelle) :	<input type="text"/>	
Date de prise d'effet du changement de locataire (en cas de changement) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné
Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Montant des charges mensuelles (ou charges prévisionnelles) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Nom et prénom du locataire 1 :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Nom et prénom du locataire 2 :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné
Revenu fiscal de référence du locataire 1 :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Revenu fiscal de référence du locataire 2 :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné
Composition du foyer fiscal du ou des locataires à la date de signature du bail :		
<input type="radio"/> Mariés/Pacsés		
<input type="radio"/> Concubins		<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
<input type="radio"/> Célibataire, Divorcé(e), Veuf(ve)		
Nombre de personnes à charge :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
<input type="checkbox"/> Location à certains organismes publics ou privés :		
Date de prise d'effet de la première location (ou date prévisionnelle) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information ou je ne suis pas concerné
Date de prise d'effet du changement de locataire (en cas de changement) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Loyer mensuel hors charges (ou loyer prévisionnel) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Montant des charges mensuelles (ou charges prévisionnelles) :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Nom de l'organisme locataire :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Adresse de l'organisme locataire :	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information
Code Postal : <input type="text"/>	Commune : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Je ne dispose pas encore de cette information



### Document nécessaire

- Bail de location.



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

1. Si votre acquisition a été réalisée **après la livraison**, cochez la case « Logement acquis neuf ».
2. Si votre acquisition a été réalisée **avant la livraison**, cochez la case « Logement acquis en l'état futur d'achèvement ».

<b>5. NATURE DU LOGEMENT (cochez la case utile et complétez les renseignements demandés)</b>	
Investissements Scellier réalisés du 01.01.2009 au 31.12.2012 (ou 31.03.2013) dont l'engagement a été prorogé. Investissements Pinel réalisés à compter du 01.09.2014, Pinel Bretagne à compter du 01.04.2020 et première et seconde prorogations triennales de l'engagement initial de 6 ans, unique prorogation triennale de l'engagement initial de 9 ans.	
<b>1</b>	<input type="checkbox"/> Logement acquis neuf : Date d'acquisition de l'immeuble : <input type="text"/> Prix d'acquisition (en €) : <input type="text"/> <b>Prix du bien + Frais d'acte notarié + frais iSelection</b>
<b>2</b>	<input type="checkbox"/> Logement acquis en l'état futur d'achèvement, logement acquis en vue de sa réhabilitation ou local acquis inachevé : Date d'acquisition de l'immeuble : <input type="text"/> <b>Date de signature de l'acte notarié</b> Date du dépôt de la demande de permis de construire : ..... <input type="text"/> <b>Ne rien indiquer</b> Date d'achèvement de l'immeuble ou des travaux de réhabilitation : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/> <b>Prix du bien + Frais d'acte notarié + frais iSelection</b>
	<input type="checkbox"/> Logement que le propriétaire fait construire : Date du dépôt de la demande de permis de construire : <input type="text"/> Date d'achèvement de l'immeuble : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Local affecté à un autre usage que l'habitation que le propriétaire transforme en logement : Date d'acquisition du local : <input type="text"/> Date d'achèvement de l'immeuble : <input type="text"/> Prix de revient (en €) : <input type="text"/> Nature de son affectation antérieure : <input type="text"/>



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 2 : Déclaration 2044 EB

Sélectionnez selon la durée de votre engagement de location.

Engagement de location 9 ans →

Engagement de location 6 ans →

### 6. ENGAGEMENT INITIAL DE LOCATION

- Investissements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (dispositif Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 9 ans), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 9 ans) ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec engagement de location de 9 ans).

En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal, à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de neuf ans :

- à une personne autre qu'un ascendant ou descendant

*(case à cocher pour les investissements « Pinel métropole / Pinel outre-mer » qui ont été réalisés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014)*

- Investissements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (dispositif Pinel métropole ou Pinel outre-mer avec engagement de location de 6 ans), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 (dispositif Pinel Bretagne avec engagement de location de 6 ans) ou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dispositif Denormandie ancien en métropole ou outre-mer avec engagement de location de 6 ans).

En tant que propriétaire du logement mentionné ci-dessus, je m'engage à donner ce bien en location nue, à une autre personne que moi-même ou un membre de mon foyer fiscal à usage d'habitation principale du locataire, dans les conditions de plafonds de loyer et de ressources lorsqu'il y a lieu (voir notice), pendant une durée minimale de six ans :

- à une personne autre qu'un ascendant ou descendant

*(case à cocher pour les investissements « Pinel métropole / Pinel outre-mer » qui ont été réalisés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014)*

[← Précédent](#)

[Suivant ►](#)



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



**Bon à savoir :**  
Si ce pop'up apparait  
alors activez le report.

- ▶ Accueil
- ▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale
- ▶ Sélection des annexes
- ▶ Déclaration de revenus
- ▶ Annexe n°2044

Consulter l'aide ▾

Étape 5  
Fin de déclaration

Pour rappel, l'activation du report des informations n'est possible que lors de la première connexion à la déclaration en ligne.

Si vous cliquez sur « Suivant » sans activer le report des biens que vous souhaitez déclarer, les informations fournies l'an dernier seront perdues.

OK ▶

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2024

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Déclaration des revenus fonciers 2024**

*Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.  
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.*

**REPORT AUTOMATIQUE** Notice

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

**Attention :** le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

En savoir plus

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
<div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; display: inline-block;">Cliquez ici →</div>	<div style="background-color: #2980b9; color: white; padding: 5px; display: inline-block;">report</div>

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



### Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

▶ Accueil

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Consulter l'aide ▾

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2024

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Déclaration des revenus fonciers 2024**

*Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.  
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.*

Vos revenus fonciers concernent : Notice

- Des parts de **sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)** afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés **rurales et urbaines**. Si oui, combien ? **Nombre de biens loués →**

[Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



**Bon à savoir :**  
1 bien = 1 immeuble



### Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

201 Vos propriétés rurales et urbaines

[Notice](#)

200 **Caractéristiques des propriétés** (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

**Dispositifs spécifiques**

Conventionnement Anah								
Borloo ancien				Casse				
Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social Intermedié	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

**1** Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

**IMMEUBLE 1**

*Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant*

---

**2**

**Adresse**

en France  à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble  **Date de signature chez le notaire**  
(jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux  **1**

**Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)**

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

**À compléter :**  
- adresse du bien, date  
- signature notaire,  
- nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

---

**210 Recettes** Total des lignes

**Immeubles donnés en locations**

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

**Immeubles dont vous vous réservez la jouissance**

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous réservez la jouissance

215 **Total des recettes : lignes 211 à 214**  **E**

**3** Voir relevé de gestion



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

### 220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

#### L.223 :

Primes d'assurance appartement

#### L.224 :

Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.



#### 220 Frais et charges

- |         |  |                      |
|---------|--|----------------------|
| 221     | Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)                              | <input type="text"/> |
| 222     | Autres frais de gestion : 20 € par local   | <input type="text"/> |
| 223     | Primes d'assurance   | <input type="text"/> |
| 224     | Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration et, en cas d'option, hors dépenses de travaux de rénovation énergétique reportées en ligne 224 bis (remplir également la rubrique 400) | <input type="text"/> |
| 224 bis | En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D                                  | <input type="text"/> |
| 225     | Charges récupérables non récupérées au départ du locataire   | <input type="text"/> |
| 226     | Indemnités d'éviction, frais de logement   | <input type="text"/> |
| 227     | Taxes foncières et taxes annexes de 2024<br><small>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</small>   | <input type="text"/> |

[Voir relevé de gestion](#)



[Détail](#)



**N'oubliez de cliquer sur détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.

#### Régimes particuliers

- 228 Déductions spécifiques :
- sur toute l'année 2024 (sous certaines conditions : voir notice)       à proratiser si prise d'effet en cours d'année
- 15%    30%    40%    45%    50%    60%    70%    85% de la ligne 215

[En savoir plus](#)



### Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2024 pour les travaux.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après livraison : aménagement de la cuisine...



### Bon à savoir :

Le montant du paiement des travaux à reporter inclut uniquement ceux payés en 2024.



### Document nécessaire

- Factures payées en 2024 pour les travaux.

Descriptif des frais			
			Notice
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant
Immeuble n° 1			

[← Précédent](#) [Suivant →](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

### L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2024.



<b>Immeubles en copropriété</b> (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	
229 Provisions pour charges payées en 2024	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2023	<input type="text"/>
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230</b>	<input type="text"/>
<b>250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)</b>	<input type="text"/>
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>	
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>

[Précédent](#) **Cliquez ici** → [Suivant](#)

N'oubliez de cliquer sur **détail**, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail

F

G

H

I



### Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044



### Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais			Notice
<b>410 Intérêts d'emprunt</b>			
<b>N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur</b>	<b>Date du prêt</b> (jj/mm/aaaa)	<b>Intérêts versés</b>	
<b>Immeuble n°1</b>			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Précisions concernant le prêt à compléter.

[Précédent](#) [Suivant](#)



### Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 3 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

### OPTION 1 : Vous êtes en déficit

**Calcul du résultat foncier, répartition du déficit**

[Notice](#)

<b>420 Résultat</b> : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-5947	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<b>Répartition du déficit</b>		
<b>430 Déficit de l'année : calcul de répartition</b>		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	3000	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4807	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	4140	€
434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K		€
<b>435</b> Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
436 Report de la ligne 433 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	4140	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
437 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436		€
438 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	1807	€
439 Total : ligne 437 + ligne 438	1807	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<b>440</b> Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
441 Report de la ligne 420 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €		€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
442 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441		€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<p><small>* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (paragraphe 228 de la notice). Cochez ici <input type="checkbox"/></small></p>		
<b>450 Déficits antérieurs restant à imputer</b>		



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 3 : Déclaration 2024

Les résultats s'affichent automatiquement.

### OPTION 1 : Vous êtes en déficit

450 Déficits antérieurs restant à imputer

**IMPORTANT**

**Les valeurs présentées sont issues de votre déclaration des revenus réalisée l'an dernier. Elles sont indicatives, vous devez les vérifier et le cas échéant les modifier comme suit :**

**Colonne A :** Portez sur chaque ligne le seul déficit qui a été réalisé au titre de l'année correspondante. Ne portez aucun déficit qui a déjà été partiellement ou intégralement imputé à l'occasion de vos précédentes déclarations.

Si, en 2024, vous avez cumulé l'ensemble de vos déficits sur la ligne de l'année 2022, veuillez corriger.

**Colonne B :** En cas de bénéfice réalisé cette année, imputez-le prioritairement sur les déficits les plus anciens.

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2023	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2024
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C=A-B)
2014	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2015	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2016	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2017	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2018	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2019	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2020	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2021	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2022	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2023	3101 €	<input type="text"/> €	3101 €
2024	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	1807 €
<b>451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2023</b>	<b>3101 €</b>		<b>3101 €</b>

(le montant affiché correspond à la somme des valeurs présentes en colonne A du tableau ci-dessus)  
Montant reporté ligne 4BD, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Ici l'exemple suppose que l'année dernière votre déficit reportable était de 3 101€

La ligne 439 se reporte automatiquement dans le tableau



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

ÉTAPE 3 :  
Déclaration 20244

Les résultats s'affichent automatiquement.

OPTION 2 :  
Vous êtes en bénéfice

Vérifiez votre tableau  
450 ci-après.



Calcul du résultat foncier, répartition du déficit		Notice
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	4880	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<b>Répartition du déficit</b>		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	<input type="text"/>	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	<input type="text"/>	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	<input type="text"/>	€
434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K	<input type="text"/>	€



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 3 : Déclaration 2024

Les résultats s'affichent automatiquement.

### OPTION 2 : Vous êtes en bénéfice

450 Déficit antérieurs restant à imputer

**IMPORTANT**

**Les valeurs présentées sont issues de votre déclaration des revenus réalisée l'an dernier. Elles sont indicatives, vous devez les vérifier et le cas échéant les modifier comme suit :**

**Colonne A :** Portez sur chaque ligne le seul déficit qui a été réalisé au titre de l'année correspondante. Ne portez aucun déficit qui a déjà été partiellement ou intégralement imputé à l'occasion de vos précédentes déclarations.

Si, en 2024, vous avez cumulé l'ensemble de vos déficits sur la ligne de l'année 2022, veuillez corriger.

**Colonne B :** En cas de bénéfice réalisé cette année, imputez-le prioritairement sur les déficits les plus anciens.

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2023	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2024
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C=A-B)
2014	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2015	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2016	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2017	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2018	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2019	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2020	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2021	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2022	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
2023	<input type="text" value="4908"/> € ←	<input type="text" value="4880"/> € ←	<input type="text" value="28"/> € ←
2024	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
<b>451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2023</b>	<input type="text" value="4908"/> €		<input type="text" value="4908"/> €

(le montant affiché correspond à la somme des valeurs présentes en colonne A du tableau ci-dessus)  
Montant reporté ligne 4BD, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale

Si vous avez du déficit antérieur non encore imputé c'est le moment de l'utiliser.

Reportez le bénéfice de cette année en face de la ligne la plus ancienne.

Le calcul est automatique



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

### 1. Cochez le Pinel.

1

### VOS CHARGES

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

##### Investissements locatifs

[Notice](#)

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.  
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.  
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case

- Pinel / Pinel +
  - Investissements achevés en 2024 (réalisés en 2024 ou antérieurement) (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
  - Investissements achevés les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Pinel / Pinel + (afficher toutes les rubriques).
- Denormandie ancien
  - Investissements achevés ou acquis en 2024 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
  - Investissements achevés les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Denormandie ancien (afficher toutes les rubriques).
- Dufflot
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Scellier
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Censi-Bouvard
  - Investissements achevés ou acquis en 2024.
  - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
  - Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).
- Dispositif Loc'Avantages
  - Investissements locatifs et logements donnés en location à loyer abordable avec conventionnement anah

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042



### Bon à savoir :

Le prix de revient calculé dans la 2044 EB est à reporter sur la ligne correspondant à la date d'acquisition et à la durée d'engagement.

Renseignez le prix de revient :  
Prix du bien + Frais d'acte notarié + Frais iSelection

### VOS CHARGES

#### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

##### INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL

[Notice](#)

##### RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

**PINEL + (logements situés dans un quartier prioritaire de la ville et respectant des critères de performance énergétique)**

Investissements réalisés et achevés en 2024

En fonction de l'engagement 6 ou 9 ans

- en métropole avec engagement de location de :	<b>6 ans</b>	<b>7VW</b>	<input type="text"/>	<b>9 ans</b>	<b>7VX</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7VY</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7VZ</b>	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2023 et achevés en 2024

- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	<b>7VD</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7VE</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7VF</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7VG</b>	<input type="text"/>

**Investissements réalisés et achevés en 2024 ou réalisés antérieurement si achevés en 2024**

*À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt.  
Indiquez le montant de l'investissement.*

Investissements réalisés en 2021

- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QI</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QJ</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QK</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QL</b>	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2022

- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QM</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QN</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QO</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QP</b>	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2023

- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QR</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QS</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7QT</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7QU</b>	<input type="text"/>

En fonction de la date d'acquisition

Investissements réalisés en 2024

- en métropole avec engagement de location de :	6 ans	<b>7SD</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7SE</b>	<input type="text"/>
- outre-mer avec engagement de location de :	6 ans	<b>7SF</b>	<input type="text"/>	9 ans	<b>7SG</b>	<input type="text"/>

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France

**7QH**

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

Accueil [Consulter l'aide](#) 

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Annexe n°2044 EB

**Étape 1**  
Étapes préalables

**Étape 2**  
Renseignements personnels

**Étape 3**  
Revenus et charges

**Étape 4**  
Résumé et signature

**Étape 5**  
Fin de déclaration

*Déclaration principale - revenus 2024*

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

**INFORMATIONS**

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre.

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[◀ Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant ▶](#)



## ÉTAPE 4 : Déclaration 2042

▶ Accueil Consulter l'aide ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

▶ Annexe n°2044 EB

Étape 1  
Étapes préalables

Étape 2  
Renseignements personnels

Étape 3  
Revenus et charges

Étape 4  
Résumé et signature

Étape 5  
Fin de déclaration

---

*Déclaration annexe N° 2044*

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers ( déclaration annexe n° 2044 ).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
  - Déclaration des revenus (déclaration principale)
  - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n°2044).
  - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n°2044 EB).

[◀ Précédent](#) **Cliquez ici →** [Suivant ▶](#)

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Pensez à bien déclarer vos autres biens immobiliers, même s'ils sont vacants ou que cela correspond à votre résidence principale.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mon espace particulier  
impots.gouv.fr

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Contact et RDV | Déconnexion

ERIC DUPONT  
N° fiscal : 1395492833378  
Dernière connexion le 13 avril 2023 à 8:53

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | **Cliquez ici → Biens immobiliers** | Déclarer | Autres services

Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées. Actualiser Masquer

**PENSER À DÉCLARER EN LIGNE**  
Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert.  
N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.  
[Accéder à la déclaration en ligne](#)

À quoi servent mes impôts ?  
[Payer en ligne mes impôts](#)

**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :  
VOTRE TAUX ACTUEL**

# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Vérifiez bien que la déclaration est exacte sur tous vos biens.

MES BIENS

🔍 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

4 déclarations attendues

Détailler les biens

 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Appartement <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 32m <sup>2</sup>   4 pièces Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 10m <sup>2</sup> Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking <b>VILLENEUVE D ASCQ (NORD)</b> 1 ALL DES CAMPANULES 10m <sup>2</sup> Déclaration d'occupation Consulter
--	---	---

Cliquez ici →



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL

## ÉTAPE 5 : Déclarer vos biens



### Bon à savoir :

Les informations détenues par l'administration remontent automatiquement.

1. Si les informations sont correctes :  
> **Cliquez sur Aucun changement pour valider**

2. Si un changement est survenu et que les informations sont incorrectes :  
> **Cliquez sur Déclarer pour corriger la déclaration**

BIENS IMMOBILIERS Service available in English 

---

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires.

---

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION  
*1 ALL DES CAMPANULES - NORD VILLENEUVE D ASCQ*

Les informations détenues par l'administration indiquent que votre bien est vacant.

Depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer l'occupation de vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Précédent **1**  
Aucun changement **2**  
Déclarer



# PREMIÈRE DÉCLARATION PINEL



## FÉLICITATIONS !

Votre première déclaration Pinel est terminée !

**Numéro d'assistance de [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00  
(service gratuit + prix d'un appel)